

Communiqué de presse

15 décembre 2015

Lors de sa dernière réunion, la Commission RPC a délibéré des thèmes suivants:

- **Rapport sur l'état d'avancement du groupe de travail „Etablissement des comptes des compagnies d'assurance“**
- **Implications de la nouvelle norme comptable internationale ISA 701 sur la norme RPC 31**
- **Plan de mise en œuvre pour la vision 2020**

Rapport sur l'état d'avancement du groupe de travail „Etablissement des comptes des compagnies d'assurance“

A l'occasion de sa réunion du 17 juin 2015, la Commission RPC a mandaté le Comité d'experts afin de constituer un groupe de projet pour la réécriture de la norme Swiss GAAP RPC 14 au sein duquel les différentes parties prenantes sont représentées de manière équilibrée. Entre-temps, le groupe de projet a été formé et a débuté ses activités sous la direction du Prof. Dr. Reto Eberle, membre du Comité d'experts. Il se compose, à côté de la direction de projet, de grands utilisateurs, d'un petit utilisateur, de représentants des organes de régulation et de surveillance, de l'association professionnelle des experts-comptables et de l'association suisse d'assurances ainsi que d'un analyste et d'un représentant de l'économie.

Le but de la nouvelle recommandation est d'établir des lignes directrices pour l'établissement des comptes des compagnies d'assurances d'après le principe de True & Fair-View. Idéalement, les nouvelles normes s'intégreront au concept Swiss GAAP RPC, constitué par les normes individuelles, respectivement par RPC 30 pour la consolidation des comptes et RPC 31 pour les sociétés cotées. Les nouvelles normes élaborées devraient représenter une solution tournée vers l'avenir pour les compagnies d'assurance suisses et ainsi s'adresser principalement aux petites et moyennes entreprises à rayonnement national. L'évaluation et la publication des provisions actuarielles constituent les thèmes principaux des travaux en cours. Lors de sa réunion d'aujourd'hui, la commission RPC a pris acte des réflexions du groupe de travail à ce sujet en l'approuvant.

Implications de la nouvelle norme comptable internationale ISA 701 sur la norme RPC 31

Dès l'exercice 2016, selon la nouvelle norme ISA 701, l'organe de révision doit, pour les sociétés cotées en bourse établissant leurs états financiers selon les normes IFRS, énumérer dans le rapport de l'organe de révision les faits particulièrement importants (dits key audit matters), décrire le risque d'audit y relatif et la procédure d'audit choisie ainsi qu'indiquer en annexe les informations y relatives. D'après l'autorité fédérale de surveillance des réviseurs, ces implications vont probablement aussi être valables pour l'audit des comptes annuels selon le Code des obligations ainsi que selon Swiss GAAP RPC et US GAAP.

Par conséquent, la commission RPC a mandaté le Comité d'experts afin de se pencher sur les possibles implications de la norme ISA 701 sur les Swiss GAAP RPC et d'élaborer des propositions de procédures envisageables.

Plan de mise en œuvre pour la vision 2020

Après environ 18 mois de travaux préparatoires, la commission RPC a également adopté le plan de mise en œuvre pour la nouvelle vision 2020. Comme l'expansion quantitative des Swiss GAAP RPC a fortement augmenté ces derniers temps, l'accent devrait être mis sur le développement qualitatif durant ces prochaines années. Afin d'atteindre cet objectif, la RPC se positionne « comme organe de normalisation pour l'établissement des comptes suisses de haute qualité selon le principe de True and Fair View autour duquel s'est formé une communauté active d'utilisateurs ». Dans le cadre de diverses mesures individuelles, une plateforme devrait être mise en place sur laquelle un échange régulier puisse s'effectuer. De nouveaux types d'événements et des événements au format adapté sont prévus, ainsi qu'une pérennisation et une intensification des activités de projet et de recherche, tout comme des compléments organisationnels concevables. Les premières mesures visibles sont

attendues fin 2016. Une augmentation des contraintes réglementaires des dispositions actuelles n'est pas explicitement prévue.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à:

Prof. Peter Leibfried, président de la Commission RPC, Institut de comptabilité, controlling et audit de l'université de St-Gall, Tigerbergstrasse 9, 9000 St. Gallen, tél.: 071 - 224 76 30, fax: 071 - 224 76 37

A propos des Swiss GAAP RPC (www.fer.ch), il s'agit de la commission suisse de présentation des comptes dont les recommandations sont reconnues comme les normes minimales pour les segments «Sociétés du Domestic Standard» et «Sociétés immobilières» dans le règlement de cotation de la SIX Exchange Regulation et sont largement utilisées dans le domaine du droit privé et public. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC transmet une présentation fidèle de la situation du patrimoine, des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).